En cas de casse

Lorsque l'on part en vacances, il est important de prendre en compte les risques de casse ou de vol des vélos. durant votre séjour. En effet, ces incidents peuvent arriver à n'importe qui, n'importe quand, et il est donc essentiel de se prémunir contre eux.

En cas de casse, le coût dépendra de la nature et de la gravité des dommages. Les tarifs peuvent varier de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros. Il est donc important de souscrire une assurance couvrant les risques de casse. Si vous optez pour l'option « assurance », la franchise casse applicable est de 50€. Sans l'option « assurance », le prix dépendra du coût de réparation.

Il est important de noter que les grilles tarifaires peuvent varier selon les années, en fonction de l'évolution des prix des pièces, de l'inflation ou des changements du taux de TVA en vigueur.

En cas de vol

En cas de vol, le coût dépendra également de la valeur de l'objet volé. Les tarifs peuvent aller de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros. Il est donc important de prendre des mesures de précaution pour éviter les vols. Sécuriser son vélo avec un antivol et ne pas le laisser sans surveille à l'extérieur la nuit réduit les chances de se faire voler un vélo.

Si vous optez pour l'option « assurance », le coût en cas de vol est réduit. Nous appliquerons une franchise selon les prix indiqué sur le tableau ci-après.

Il est important de noter que les grilles tarifaires peuvent varier selon les années, en fonction de l'évolution des prix des pièces, de l'inflation ou des changements du taux de TVA en vigueur.